

Contrat de location vélo

CE CONTRAT EST A CONSERVER

Date :
Contrat N° : CLV2024/
N° vélo(s) :

NOM - Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
CP - Ville :
N° portable :
Adresse e-mail :

Autres locataires :

Conjoint & enfants

NOM :	NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :	Date de naissance :

Matériel	Qté	Nb jours	Tarifs	Total
Vélos	VAE		20 € journée 65 € semaine / 7 jours	
	VTC adulte		12 € journée 40 € semaine / 7 jours	
	TANDEM		35 € journée 120 € semaine / 7 jours	
	VTC enfant		8 € journée 25 € semaine / 7 jours	
	Vélo cargo		40 € journée 130 € semaine / 7 jours	
	Carriole		15 € journée 45 € semaine / 7 jours	
Equipements	Casque		2 € (pour toute la durée de location) Gratuit pour les - 12 ans	
	Kit anti-crevaisson		Offert	
	Antivol			
	Chargeur VAE			

Caution par vélo

VAE : 200 € | TANDEM : 100 €
VTC adulte & enfant : 50 €
Vélo cargo : 500 € | Carriole : 50 €

TOTAL CAUTION :

TOTAL LOCATION :

Mode de versement de la caution :

Espèces CB Chèque

Mode de règlement de la location :

Espèces CB Chèque Carte cadeau N° Autre (à préciser) :

HEURE DE DÉPART :

RESTITUTION : le à

ACCEPTATION DU CONTRAT

Je soussigné(e), , déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location de vélo au verso et les accepter ; louer le(s) vélo(s) mentionné(s) dans le présent contrat en parfait état de fonctionnement et considère comme sincère et véritable l'état qui en est fait lors de sa remise ; n'exercer aucun recours à l'encontre de l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences pour tout ce qui relève de ma responsabilité propre telle qu'elle résulte de la loi, des règlements et du présent contrat ; être en règle avec la loi sur le port du casque et du gilet ; reconnaître avoir testé et compris le bon fonctionnement et l'utilisation du vélo ; prendre la location sous mon entière responsabilité et ce jusqu'à la restitution complète du vélo ; avoir été informé(e) que la caution me sera rendue lors de la restitution du vélo.

Je certifie être titulaire d'un contrat d'Assurance Responsabilité Civile.

Fait à Sarreguemines, le / /20

LE LOCATAIRE

NOM - Prénom :
Signature :

LE LOUEUR

Office de Tourisme Sarreguemines Confluences

NOM - Prénom :
Cachet et signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Article 1 - Objet

Le présent document a pour objet de fixer les modalités de location des vélos proposés par l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences, ci-après dénommé « le loueur ». Dans la suite du document, le souscripteur du contrat sera dénommé « le locataire ».

Article 2 - Utilisation du vélo et matériels fournis

Le locataire du vélo déclare être apte à la pratique du vélo et n'avoir connaissance d'aucune contre-indication médicale. Le poids maximal supporté par les vélos à assistance électrique est de 130 kg. Le loueur ne pourra être tenu pour responsable des dommages dus à l'inaptitude du locataire. La liste des matériels fournis avec le vélo figurera sur la fiche « Etat des lieux des vélos | Départ et Retour ».

Article 3 - Responsabilité et engagement de l'utilisateur

Les équipements et accessoires sont fixés selon les normes de sécurité. Le locataire dégage l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel loué, notamment en ce qui concerne les accidents et les dommages causés à des tiers du fait de l'usage du vélo. Le matériel loué (vélo et accessoires) reste la propriété exclusive de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) pendant toute la durée du prêt. Le locataire ne peut les sous-louer à un tiers. Le locataire est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel loué ou du fait de son utilisation. Le locataire s'engage à utiliser le matériel avec soin et dans la limite de ses capacités, à respecter les conditions d'usage et de sécurité qui lui seront transmises par le loueur, à utiliser le vélo prêté dans des conditions normales. Il s'engage à restituer le vélo dans son état d'origine aux dates et horaires convenus au contrat. Le locataire déclare se soumettre au règlement du code de la route. S'il contrevient aux lois et aux règlements en vigueur au cours de la location, le loueur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable. Le locataire s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter le vol ou la dégradation du vélo loué. A cet effet, quelle que soit la durée du stationnement du vélo, il s'engage à l'attacher à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni. En cas de vol des matériels, le locataire devra avertir sans délai le loueur, déposer plainte auprès des autorités habilitées et fournir une photocopie du dépôt de plainte. En cas de défaillance technique du vélo en cours de contrat, le locataire ne peut pas engager des travaux de réparation de sa propre initiative. Il est tenu d'en informer le loueur et de rapporter le vélo à l'Office de Tourisme. A sa demande, le vélo sera remplacé par un vélo de même type, sous réserve des disponibilités et en l'absence de responsabilité fautive du locataire, pour la période restant à courir. Le locataire ne pourra réclamer ni le remboursement de frais ou de facture, ni dommages et intérêts. Tout comportement agressif, irrespectueux ou de refus de respecter le présent règlement entraînera le refus de location. En cas de casse le locataire s'engage à le signaler au moment de la restitution du vélo ; il s'engage à restituer le matériel endommagé et celui-ci devra être reconnaissable et complet. En cas de dommages importants la caution pourra être retenue dans sa totalité. Le locataire est seul responsable du nombre de km parcourus et ne pourra pas tenir responsable l'Office de Tourisme pour toute batterie vide. Il ne pourra pas solliciter l'Office de Tourisme pour un rapatriement lié à une mauvaise gestion du temps d'utilisation de la batterie, reçue entièrement chargée en début de location pour les vélos à assistance électrique.

Article 4 - Assurance client

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il doit être titulaire d'un contrat d'assurance couvrant sa Responsabilité Civile pour les différents risques encourus.

Article 5 - Souscription de contrat et modalités de location

Afin de souscrire un contrat de location vélo, le locataire devra présenter un justificatif d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport). Aucune location ne sera remboursée pour cause de mauvais temps ou de retour anticipé.

Article 6 - Durée de location et tarifs

Toute location, quelle qu'en soit la durée choisie lors de la souscription du contrat, est due dans son intégralité. Il est possible de louer un vélo à assistance électrique pour une journée ou pour plusieurs jours. Il est possible de louer des vélos classiques adultes et enfants pour une demi-journée, une journée ou pour plusieurs jours.

Les tarifs de location en vigueur sont ceux figurant au recto de ce présent contrat de location.

Article 7 - Modalités de paiement

Pour la location de vélos sont acceptés tous les moyens de paiement admis par l'Office de Tourisme dont la carte bancaire, les chèques, les espèces et les bons cadeaux location de vélos de l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences. Les moyens de paiement acceptés pour la caution sont la carte bancaire, les chèques et les espèces.

Article 8 - Dépôt de garantie

Lors de la mise à disposition des matériels par le loueur, il est demandé au locataire de verser un dépôt de garantie dont la valeur est mentionnée au recto des présentes conditions générales. A la restitution des matériels loués, le dépôt de garantie sera rendu au locataire, déduction faite des éventuels dommages prévus à l'article 3.

Article 9 - Restitution

La restitution des matériels loués se fera au plus tard à 17h30 du lundi au vendredi, et au plus tard à 16h30 les samedis, les dimanches et les jours fériés, le dernier jour de location. Si les matériels loués ne sont pas restitués le dernier jour de location à l'heure indiquée sur le présent contrat, une journée de location supplémentaire pour chaque vélo sera facturée au locataire. Pour des raisons de sécurité, le locataire s'engage à signaler au loueur les chocs éventuels subis par les matériels fournis et les vélos à l'aide de la fiche « Etat des lieux des vélos | Départ et Retour ». Cependant, il est possible de déposer son vélo en dehors des heures d'ouvertures grâce à un badge donné au préalable. Celui-ci sera à déposer dans une boîte à clés dans l'enceinte du local vélo.

Article 10 - Eviction du loueur

Les accessoires livrés avec le matériel ne doivent pas être enlevés ou modifiés par le locataire. Le matériel ne peut être ni cédé, ni remis en garantie. Le locataire s'engage d'une façon générale à ne consentir à l'égard de la chose louée aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque susceptible d'en affecter la jouissance ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété du loueur. Il est également interdit au locataire d'ajouter des accessoires personnels sur le vélo loué. La location du/des vélo(s) se fait uniquement au départ de l'Office de Tourisme, il est donc interdit au locataire de transporter le vélo par ses propres moyens.

Article 11 - Horaires et lieu

📍 Office de Tourisme Sarreguemines Confluences - 8 rue Raymond Poincaré - 57200 SARREGUEMINES - 03 87 98 80 81.

Les locations se font aux horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme le lundi de 13h30 à 18h00, du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h et les samedis, les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h (fermeture les dimanches d'octobre à mars).

Article 12 - Données personnelles et juridiction

Les informations et données concernant le locataire sont nécessaires à la gestion de la location et aux relations commerciales et sont collectées à ces fins. Elles seront conservées pendant une durée de 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable. Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, le locataire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations le concernant en faisant la demande, soit par voie électronique à contact@sarreguemines-tourisme.com, soit par courrier postal adressé à SARREGUEMINES TOURISME - 8 rue Poincaré - BP 50339 - 57203 SARREGUEMINES CEDEX.

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de litiges, ceux-ci seront soumis au Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines. Elles sont applicables à compter du 1^{er} novembre 2022. L'Office de Tourisme se réserve le droit de les modifier. Les conditions applicables seront toujours celles en place à la date d'édition du contrat de location.

OFFICE DE TOURISME SARREGUEMINES CONFLUENCES - 8 rue Poincaré - B.P. 50339 - F-57203 Sarreguemines Cedex • ORGANISME LOCAL DE TOURISME IMMATRICULÉ PAR ATOUT FRANCE N°IM057220001 • SIRET 911 314 292 00010 • APE 7990Z • Garantie financière : Groupama Assurance - Crédit & Caution - 132 rue des 3 Fontanot - 92000 Nanterre • RCP : ALLIANZ Assurances - 310 rue de la Montagne - 57200 Sarreguemines • N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 22911314292.